



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DELIBERATION CA – 2024-12-17 /01**

**Relative à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre 2024**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;*

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;*

*Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 17 décembre 2024 ;*

**Point de l'ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2024 ;

**Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur le procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre 2024**

Nombre de membres participant à la délibération : 20

Abstentions : 0

Pour : 20

Contre : 0

Fait, à Limoges, le 17 décembre 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,  
la Recherche et l'Innovation

**Claudio Galderisi**